
La formation des enseignants

Un nouveau cahier des charges

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école a prévu l'élaboration d'un cahier des charges pour la formation des enseignants visant un nouvel équilibre entre approfondissement de la culture disciplinaire, formation à la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et formation au service public d'éducation.

Le Haut conseil de l'éducation (HCE) rendra ses premières recommandations au début du mois d'octobre. Sur la base de ses recommandations, le cahier des charges sera préparé et définira le cadre commun de la nouvelle formation des enseignants.

Les IUFM progressivement intégrés aux universités

La démarche d'intégration prévue également par la loi sur l'école est désormais lancée. Cinq IUFM (Limoges, La Réunion, Reims, Versailles, Aix-Marseille) souhaitent une intégration dès l'année 2007. A cette fin, un dispositif concerté a été mis en place, associant tous les acteurs (rectorats, IUFM, universités) afin de recenser l'ensemble des questions à résoudre et de dégager les meilleures solutions. Le « vademecum » de l'intégration sera disponible dès cet automne.

Dès cette année, de nouvelles modalités de formation

Les modalités du stage en responsabilité des professeurs des écoles évoluent cette année dans le sens d'un renforcement de l'alternance et d'une plus grande implication du stagiaire dans sa classe. Une partie du stage en responsabilité s'effectue désormais de manière filée tout au long de l'année à raison d'une journée par semaine.

Les professeurs du second degré ont à présent la possibilité d'acquérir au moment du concours, une **mention complémentaire**. A l'issue des épreuves, une attestation est remise aux enseignants, qui pourront enseigner la discipline concernée après avoir suivi une formation spécifique mise en œuvre dans chaque IUFM.

* *

*

L'ensemble de ces mesures concerne plus de 80 000 étudiants inscrits en IUFM.